|  |
| --- |
| **Document de Consultation pour les partenaires Fairtrade :**Revue du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour le thé et les prix pour les Organisations de Petits Producteurs / la main d'œuvre salariée et les acteurs commerciaux Second tour de consultation |
| Période de consultation | **13 novembre – 12 décembre 2020** |
| Responsable de projet : | Oksana Forkutsa o.forkutsa@fairtrade.net |

**1. Introduction générale**

Les Standards du Commerce Équitable Fairtrade appuient le développement durable des travailleurs et des petits producteurs dans l'hémisphère sud. Les producteurs et les acteurs commerciaux doivent répondre aux Standards du Commerce Équitable Fairtrade en vigueur pour que leurs produits soient certifiés Fairtrade. Au sein de Fairtrade International, le département Standard & Pricing (S&P, Standard & Prix) est en charge du développement des Standards du Commerce Équitable Fairtrade. Comme cela est énoncé dans la [Procédure Opérationnelle Normalisée pour le développement des Standards du Commerce Équitable Fairtrade,](https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/SOP_Development_Fairtrade_Standards.pdf) la procédure suivie est conforme avec tous les critères du [Code de Bonnes Pratiques pour l'Établissement des Normes Sociales et Environnementales d'ISEAL](https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2017-11/ISEAL_Standard_Setting_Code_v6_Dec_2014.pdf) . Cette procédure implique une large consultation avec les partenaires afin de s'assurer que les nouveaux standards, ou les standards révisés, reflètent les objectifs stratégiques de Fairtrade International, qu'ils sont basés sur la réalité des producteurs et des acteurs commerciaux et qu'ils répondent aux attentes des consommateurs.

Le second tour de consultation de la revue complète du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour le thé pour les Organisations de Petits Producteurs, la main d'œuvre salariée et les acteurs commerciaux a lieu d'octobre à novembre 2020. Vous êtes cordialement invités à participer au second tour de consultation de cette revue. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir apporter votre contribution sur les sujets suggérés dans ce document, et nous vous encourageons à donner des explications, des analyses et des exemples pour illustrer vos propos. Toutes les informations que nous recevons des correspondants sont traitées avec soin et restent confidentielles.

**Merci de bien vouloir soumettre vos commentaires à** **standards-pricing@fairtrade.net** **jusqu'au 12 décembre 2020.** Si vous avez des questions concernant cette version préliminaire du standard, ou sur le processus de consultation, merci de contacter standards-pricing@fairtrade.net

Après la consultation, S&P préparera un document compilant tous les commentaires, qui sera envoyé par e-mail à tous les participants et sera disponible sur le site internet de Fairtrade International.

**2. Contexte et objectifs de cette consultation**

L'un des objectifs de la revue du standard pour le thé est de chercher des solutions auprès des participants afin de résoudre les problèmes liés au standard. Lors de ce 1er tour de consultation et de la phase de recherche, les parties prenantes représentant la main d'œuvre salariée du Thé ont porté à notre attention leur aspiration à étudier une opportunité d'élargir le potentiel du marché grâce à l'extension du champ du standard pour les Herbes et les Tisanes afin que les Organisations de Petits Producteurs puissent vendre des épices séchées.

Fairtrade souhaite consulter toutes les parties prenantes concernées sur la proposition d'étendre le champ de la certification pour les organisations de MOS du Thé.

**Les objectifs de cette consultation sont les suivants :**

* tout en examinant les opportunités de marché pour la MOS du Thé, vendre également des épices séchées, s'assurer de bien comprendre les risques liés à l'extension du champ et éviter de créer des désavantages pour les Organisations de Petits Producteurs d'Herbes et d'Épices et de Thé.
* assurer une concurrence loyale sur le marché pour le Poivre Noir Commerce Équitable Fairtrade.

Les objectifs, le calendrier du projet et le processus de la revue des standards pour le thé sont disponibles [ici](https://www.fairtrade.net/standard/tea-standards-and-pricing-review-2019).

**3. Confidentialité**

Toutes les informations que nous recevons des correspondants sont traitées avec soin et restent confidentielles. Les résultats de cette consultation seront communiqués uniquement sous forme agrégée. Tous les commentaires seront analysés et utilisés pour établir la proposition finale. Toutefois, lors de l'analyse des données, nous devons savoir quelles réponses viennent des producteurs, des acteurs commerciaux, des titulaires de licence, etc. Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir nous fournir des informations sur votre organisation.

**4. Acronymes et définitions**

|  |  |
| --- | --- |
| FI | Fairtrade International |
| PF | Prime Fairtrade (Commerce Équitable) |
| MOS | Main d'œuvre salariée |
| ONF  | Organisation Nationale Fairtrade, organisations Fairtrade nationales sur les marchés de consommation |
| RP | Réseaux de producteurs, organisations Fairtrade régionales dans les marchés de producteurs |
| OP | Organisation de producteurs |
| LTP | Loi sur le travail dans les plantations |
| CS | Comité des Standards Fairtrade International  |
| OPP | Organisation de Petits Producteurs |
| S&P | Standards et Prix  |

**Les groupes cibles de cette consultation sont les suivants :**

* Les producteurs d'Herbes et d'Épices sont déjà certifiés ou aspirent à l'être en vertu du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour les Herbes et les Épices pour les Organisations de Petits Producteurs.
* Les titulaires de licence et les acteurs commerciaux certifiés / aspirant à la certification en vertu du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour les acteurs commerciaux et des Standards du Commerce Équitable Fairtrade pour les Herbes et les Épices.
* Réseaux de producteurs, Organisations Fairtrade nationales, Fairtrade International, FLOCERT, ONG, chercheurs, etc.

Lorsque vous aurez terminé, **veuillez enregistrer le document** **au format** Word (*ne pas convertir au format PDF\**)

***\*Remarque :*** *le document de consultation est un « formulaire à remplir au format Microsoft Word », c'est pourquoi vous pouvez remplir / fournir vos données* ***UNIQUEMENT*** *dans les espaces prévus et les cases grises.*

**Toutes les questions sont à choix unique ; vous pouvez choisir UNIQUEMENT UNE SEULE réponse à partir de la liste**

**N'hésitez pas à utiliser autant d'espace que nécessaire pour répondre aux questions.**

**Cette consultation et divisée entre les sections suivantes :**

[1. Information sur votre organisation 3](#_Toc54980514)

Sujet [: Inclusion des Herbes et des Épices dans le champ de certification des organisations de MOS du Thé 4](#_Toc54980515)

[0. Commentaires généraux/ Feedback 6](#_Toc54980516)

# Informations sur votre organisation

**Q0.1** **Veuillez nous fournir des informations sur votre organisation afin que nous puissions analyser les données avec précision et vous contacter si nous avons besoin d'éclaircissements. Les résultats de l'enquête seront présentés uniquement sous forme agrégée, et les informations de toutes les personnes interrogées resteront confidentielles.**

Nom de votre organisation *Cliquez ici pour saisir le texte*

Votre nom *Cliquez ici pour saisir le texte*

Votre adresse e-mail *Cliquez ici pour saisir le texte*

Pays *Cliquez ici pour saisir le texte*

ID FLO *Cliquez ici pour saisir le texte*

**Q0.2** **Vos réponses reposent-elles sur votre propre opinion personnelle ou s'agit-il d'une opinion collective représentant votre organisation ?**

[ ] Opinion individuelle

[ ] Opinion collective représentant mon organisation / ma société

**Q0.3** **Quel est votre sexe ? (Remarque : ceci est uniquement à des fins d'analyse des données)**

[ ] Féminin

[ ] Masculin

[ ] Autre

**Q0.4 Quelle est votre responsabilité principale dans la chaîne d'approvisionnement ?**

**!** *ne cochez qu'****une seule*** *case correspondant à votre responsabilité principale*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ] Producteur[ ] Exportateur[ ] Importateur[ ] Autre (p. ex. RP, ONF, FLOCERT, FI), préciser ci-dessous | [ ] Transformateur[ ] Distributeur[ ] Titulaire de licence |

# Sujet : Inclusion des Herbes et des Épices dans le champ de la certification des organisations de MOS du Thé

Les standards du Commerce Équitable Fairtrade pour les organisations dans les régions productrices sont séparés en structures organisationnelles comme les OPP, la main d'œuvre salariée, la production sous contrat avec une gamme de produits particulière. En ce qui concerne les producteurs d'herbes et d'épices, lorsqu'il s'agit de structures différentes, le standard applicable pour les organisations de main d'œuvre salariée définit la description du produit de la manière suivante :

Le Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour les Herbes et les Tisanes pour la main d'œuvre salariée s'applique à tous les produits à base d'herbes figurant dans la liste du Commerce Équitable Fairtrade des Herbes et des Épices en tant que « MOS et OPP » et à tous les pays situés à l'intérieur du périmètre géographique du Commerce Équitable Fairtrade. **Il ne s'applique pas aux épices. Les épices sont indiquées en tant que « OPP uniquement » dans la liste du Commerce Équitable Fairtrade des Herbes et des Épices.**

Cela signifie que le champ du [Standard pour les Herbes et les Tisanes pour les organisations de main d'œuvre salariée](https://files.fairtrade.net/standards/HerbsHerbalTeas_HL_FR.pdf) autorise les sociétés à produire et à vendre des produits à base d'herbes fraîches et séchées en tant que Commerce Équitable Fairtrade, lorsque les herbes fraîches sont uniquement à des fins culinaires et pour la transformation en huiles essentielles, tandis que les herbes séchées sont uniquement autorisées pour les produits à base de thé.

Pendant la consultation de la revue des standards du thé, les organisations de MOS du Thé du Commerce Équitable Fairtrade ont exprimé leur aspiration à étendre le champ du standard des Herbes et des Tisanes pour la MOS, permettant à la MOS du Thé de vendre également du Poivre Noir séché *(Piper Nigrum L.*). Dans les limites actuelles du champ, les organisations de MOS ne sont pas autorisées à le faire.

Le Poivre Noir (*Piper Nigrum L.)* est principalement cultivé comme culture pluviale, mais peut également être cultivé comme culture irriguée lorsqu'il pousse à l'ombre des arbres dans les plantations de thé ou de café. Ainsi, dans les zones de plantation de thé, le poivre est généralement une culture intercalaire pour le thé de haute altitude, comme une plante grimpante recouvrant les arbres d'ombrage et les cultures de haie. Dans ce cas, dans ces circonstances et ces conditions, il ne s'avère pas très coûteux de maintenir cette production agricole.

**La proposition vise à :**

* Étudier la possibilité d'étendre le champ du standard des Herbes et des Tisanes pour les organisations de MOS afin de permettre la vente de Poivre Noir séché uniquement lorsqu'il est cultivé en tant que culture intercalaire sur les plantations de thé des organisations de MOS ;
* Comprendre la demande, les opportunités et les risques liés à l'extension du champ, afin d'éviter de créer tout désavantage pour les Organisations de Petits Producteurs et d'assurer une concurrence loyale sur le marché du Poivre Noir.

**Proposition n° 1 :** **Étendre le champ du standard de la MOS des Herbes et des Tisanes, inclure le Poivre Noir (en tant qu'épice séchée) dans le champ de la certification pour les organisations de MOS du Thé uniquement selon les conditions restreintes suivantes** :

* L'organisation de MOS est certifiée pour le thé en tant que produit principal,
* Le Poivre Noir (*Piper Nigrum L.*) est cultivé en tant que culture intercalaire sur des plantations certifiées pour le thé,
* Le poivre noir séché ne peut pas être vendu en tant que Commerce Équitable Fairtrade lorsque le thé n'est pas vendu en tant que Commerce Équitable Fairtrade,
* Si une société perd sa certification relative au standard de la MOS, le poivre noir en tant que culture secondaire est également retiré du champ de la certification.
1. **Cultivez-vous et vendez-vous du Poivre Noir séché (***Piper Nigrum L.***) en tant que Commerce Équitable Fairtrade ?**

[ ] Oui

[ ] Non

[ ] Sans objet

1. **Êtes-vous d'accord sur le fait que le champ du standard des Herbes et des Tisanes pour la MOS soit étendu pour permettre les ventes de Poivre Noir séché (***Piper Nigrum L.***) pour les organisations de MOS du Thé uniquement lorsqu'il est cultivé en tant que culture intercalaire sur les plantations de MOS du Thé ?**

[ ]  Oui

[ ]  Non

**Veuillez donner votre justification ici :**

1. **Êtes-vous d'accord sur le fait que le champ restreint les ventes de Poivre Noir séché (***Piper Nigrum L.***) uniquement aux sociétés de MOS du Thé qui sont certifiées pour le thé en tant que principal produit et pour lesquelles le Poivre Noir est le produit secondaire cultivé en tant que culture intercalaire?**

[ ]  Oui

[ ]  Non

**Veuillez donner votre justification ici :**

1. **Êtes-vous d'accord sur le fait que, dans les cas où la société (organisation certifiée) ne vend pas de thé de manière continue pendant une période définie, la vente de Poivre Noir (***Piper Nigrum L.***) doit également être interdite ?**

*(Par exemple : si la plantation de thé produit du Poivre Noir en tant que culture intercalaire sur les plantations de thé mais ne vend pas de thé Commerce Équitable Fairtrade de manière continue pendant 1 an, elle ne sera pas en mesure de vendre du Poivre Noir séché Commerce Équitable Fairtrade)*

[ ]  Oui (et cette période est restreinte à 1 an)

[ ]  Oui (en cas d'autre période, veuillez préciser dans la zone de texte ci-dessous)

[ ]  Non (il ne doit pas y avoir de restrictions)

**Veuillez donner votre justification ici :**

1. **Êtes-vous d'accord avec le fait que l'extension du champ pour la culture secondaire (culture intercalaire) doit être enlevée en cas de retrait de la culture principale du champ de certification ?**

[ ]  Oui

[ ]  Non

**Veuillez donner votre justification ici :**

1. **En tant qu'organisation de petits producteurs, avez-vous des préoccupations concernant l'extension du champ du standard des Herbes et des Tisanes pour les organisations de MOS au MOS du Thé, leur permettant dans des conditions restreintes de vendre du Poivre Noir séché en tant que Commerce Équitable Fairtrade ?**

[ ]  Oui

[ ]  Non

[ ] Sans objet

**Veuillez donner votre justification ici :**

# Commentaires généraux / Feedback

Dans cette section, vous êtes invité(e) à fournir d'autres commentaires généraux. Si vous vous référez à une exigence particulière, veuillez inclure, si possible, le numéro de l'exigence ainsi que vos commentaires.

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de sujet / d'exigence** | **Commentaires / Feedback** |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |
| *Saisissez votre texte ici* | *Saisissez votre texte ici* |

S'il vous faut davantage d'informations avant de commenter ce document, n'hésitez pas à contacter standards-pricing@fairtrade.net

Lorsque vous aurez terminé, veuillez enregistrer ce document au format **Word** (*ne pas convertir au format PDF\**) et l'**envoyer** à l'adresse standards-pricing@fairtrade.net ou o.forkutsa@fairtrade.net **au plus tard le 12 décembre 2020.**

Si vous rencontrez des problèmes ou avez besoin d'aide supplémentaire, vous pouvez consulter les toutes dernières informations sur notre site Internet [ici](https://www.fairtrade.net/standard/tea-standards-and-pricing-review-2019) ou nous contacter à l'adresse standards-pricing@fairtrade.net.